

PROCES VERBAL
Conseil Municipal du lundi 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de TEILHET dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUVERGER Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2024

PRÉSENTS : CHARRAUX Daniel, LESSORT Guy, CHAGNON CORNARDEAU Corinne
THEVENET Bernadette, CHARBONNIER Nelly, ROUDIER Renée, LABOURIER Mickaël,

Excusés: BODY Thomas,

Absents: GENNISSON Frédéric, PEYRONNY Christian

SECRÉTAIRE DE SEANCE : CHAGNON CORNARDEAU Corinne

ORDRE du JOUR :

- Vente d'herbe au stade et lotissement
- Emploi saisonnier fleurissement
- Carte cadeau jeunes 3-17 ans
- Devenir du bâtiment de l'Ancienne agence postale
- Résiliation bail T3
- Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2023
- Approbation du compte de gestion du comptable- Affectations résultats
2023
- Vote des taux d'imposition 2024
- Examen et vote des budgets primitifs et annexes de l'exercice 2023
- Modification de la circulation sur la Rue des Cassioux à Chez Moigner
- Implantation des bacs ordures ménagères et tri sélectif
- Questions diverses

Validation du PV réunion conseil municipal du 14 mars 2024 à l'unanimité.

Le maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour

➤ **Vente d'herbe au stade et lotissement**

L'herbe des parcelles de terrain communal située au Bourg d'une superficie d'environ 13.000 m² et du stade d'une superficie de 15 000 m sera mise en vente. Les agriculteurs de la commune de Teilhet seront informés. Une réponse est attendue pour le 8 mai 2024 dernier délai. La première récolte de cette parcelle doit être terminée et levée au 14 JUILLET 2024. Les offres se feront sous pli cacheté auprès de la Mairie de Teilhet. Pour chaque parcelle l'offre la plus élevée sera retenue.

➤ **Emploi saisonnier fleurissement**

Afin de répondre temporairement à un besoin saisonnier pour assurer l'arrosage des plantations fleuries, il est indispensable de créer un emploi non permanent à temps non complet, 10 heures hebdomadaires, du 1^{er} Juin au 30 Septembre 2024 inclus. Le poste sera assuré par Marie REULEN.

➤ **Devenir du bâtiment de l'Ancienne agence postale**

Mickaël LABOURIER a donné son préavis et quitte le bâtiment de l'Ancienne Agence postal courant avril 2024, de nombreux travaux sont nécessaires avant de pouvoir le remettre en location. Des devis ont été demandés auprès d'entreprises locales afin d'estimer le cout des travaux prévisionnels :

- Plâtrerie peinture BROUSSE: 19 759,85 € TTC
- Gainage cheminée MERCIER: 5 267,13€ TTC
- Diagnostic immobilier Aterplo: 400€ TTC

Des travaux au niveau de l'électricité sont également à prévoir.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de demander une estimation du bâtiment auprès d'une agence immobilière afin d'envisager une vente.

➤ **Carte cadeau jeunes 3-17 ans**

Une carte cadeau pour les enfants scolarisés résidents sur la commune de Teilhet âgés de 3 ans à 17 ans sera remise ne place pour l'année scolaire 2024-2025.

Cette carte cadeau d'un montant de 50 € et sera distribuée au cours de l'été 2024 afin que les familles puissent l'utiliser pour l'achat des fournitures scolaires. Cette carte sera prise auprès des magasins Cultura. Une liste des enfants a été établie et doit être validée.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'octroi de cette carte.

➤ Résiliation bail T3

Mme LARDINOIS nous informe qu'elle résilie le bail de l'appartement de type 3 situé au-dessus de la mairie à compter du 3 juillet 2024.

Ce bien est proposé à la location à compter de début juillet.

Une demande de DPE sera faite.

➤ Examen et vote du compte administratif de l'exercice 2023

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		41 742,23	115 301,32		115 301,32	41 742,23
Opérations de l'exercice	203 242,72	282 396,58	85 499,34	143 428,29	288 742,06	425 824,87
TOTAUX	203 242,72	324 138,81	200 800,66	143 428,29	404 043,38	467 567,10
Résultats de clôture		120 896,09	57 372,37			63 523,72
Restes à réaliser			115 725,00	115 725,00	115 725,00	115 725,00
TOTAUX CUMULES	203 242,72	324 138,81	316 525,66	259 153,29	519 768,38	583 292,10
RESULTATS DEFINITIFS		120 896,09	57 372,37			63 523,72

➤ Approbation du compte de gestion du comptable- Affectations résultats 2023

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

➤ Vote des taux d'imposition 2024

le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes pour l'année 2024. Le vote des taux se fait sur la taxe foncière (bâtie et non bâtie) et à nouveau sur le taux de la taxe d'habitation (pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale).

-TAXE FONCIERE BATIE = 29,79 % (soit 9,31 % taux communal et 20,48 % taux départemental)

-TAXE FONCIERE NON BATIE = 84,20 %

-TAXE HABITATION (résidences secondaires) = 8,32 %

Le produit attendu sur la base de ces taux est de 86 122 € pour 2024 avec le coefficient correcteur et sera inscrit en recette de fonctionnement à l'article 731 fiscalité locale.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter les taux d'imposition 2024.

➤ **Examen et vote des budgets primitifs et annexes de l'exercice 2024**

Le Budget de fonctionnement 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 346 539,25€

Le Budget d'investissement 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 428 191,88€

➤ **Modification de la circulation sur la Rue des Cassioux à Chez Moigner**

Un sens interdit est instauré dans la rue des Cassioux, VC 205 de l'intersection du VC 13 jusqu'à la RD 18. La circulation en direction de la RD 18 sera interdite à partir de l'intersection de la VC 13 avec la rue des Cassioux jusqu'au numéro 2 de la rue des Cassioux.

La circulation dans la rue des Cassioux sera à sens unique du numéro 2 de cette rue jusqu'à l'intersection formée avec la VC 13.

Article 3 : Le stationnement sera interdit sur les deux côtés de la chaussée de la rue des Cassioux entre le numéro 2 et le numéro 5.

➤ **Implantation des bacs ordures ménagères et tri sélectif**

Le tri sélectif est en place depuis le 1^{er} avril 2024. Le choix d'implantation des bacs de tri sélectifs a été fait en concertation avec le SICTOM des Combrailles afin d'assurer le ramassage des ordures ménagères en toute sécurité pour les salariés du SICTOM. Des bacs ont été déplacés par les usagers.

Le SICTOM sera contacté afin de refaire le point sur l'implantation.

Questions diverses

Travaux de voirie à la BOGE

Dans le but d'améliorer l'état de viabilité du réseau de la voirie communale, le Conseil Municipal souhaite effectuer des travaux sur la voie communale au village de la Boge.

Afin d'éviter l'inondation de plusieurs maisons en contrebas de la route, nous sommes dans l'obligation d'ouvrir des fossés et de poser des bordures caniveaux pour canaliser l'eau sur la voie communale VC n°18.

Deux entreprises ont été consultées :

MONTEIL pour un montant de 6 035.20 € HT soit 7 242.24 € TTC

ALZIN pour un montant de 5 616.50 € HT soit 6 739.80 € TTC

le Conseil Municipal décide de confier les travaux à l'entreprise ALZIN suivant un devis des travaux estimés à 5 616.50 € HT soit 6 739.80 € TTC.

Sono de la salle des fêtes

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la sono de la salle des fêtes ne fonctionne plus. Suite au diagnostic réalisé par l'entreprise RDN à QUINSSAINES, il convient de remplacer plusieurs éléments défectueux.

Deux devis sont proposés par la société RDN à QUINSSAINES :

- Devis remplacement lecteur cd et cassettes, plus le micro 1 342,82€ TTC
- Devis remplacement table de mixage 442€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis remplacement lecteur cd et cassettes, plus le micro auprès de la société RDN pour un montant de 1 342,82€ TTC

Remarques de Laurent FACCIO

M Faccio a fait remarquer qu'il serait bien de recouvrir le toit de la dépendance : action citoyenne ?

Il souligne également qu'un chéneau de la cure fuit dans un angle et dégrade le mur.

Le maire

La secrétaire de séance